

Dossier du BHI No. S1/5015

LETTRE CIRCULAIRE 26/2001
31 mai 2001

**DETACHEMENT DU Dr. D. TRAVIN (COI) POUR UNE ANNEE
AU BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL**

(1er octobre 2001 - 30 septembre 2002)

Référence: LC 47/2000 : Mémoire d'accord (MOU) COI-OHI

Monsieur,

A la suite de la signature du Mémoire d'accord susmentionné en octobre 2001, le Secrétaire général de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Comité de direction du Bureau hydrographique international (BHI) ont décidé d'installer le bureau de cartographie océanique de la COI dans les locaux du BHI de Monaco, pour une période d'une année. Ceci impliquera le détachement du Dr. Dimitri TRAVIN au BHI.

Le BHI mettra un bureau à la disposition du Dr TRAVIN, lui assurera des services de secrétariat, l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone, d'un télécopieur, etc. La COI continuera de prendre à sa charge son salaire, sa couverture sociale ainsi que ses frais de déplacement.

La raison de ce déplacement tient à l'engagement solide et continu de l'OHI dans le développement de la GEBCO et des cartes bathymétriques internationales, ce qui nécessite des contacts permanents avec le secrétariat de l'OHI ainsi qu'avec le responsable de la cartographie océanique pour la COI. Sa présence à Monaco, en tant que fonctionnaire détaché par la COI, permettra, selon l'opinion du Comité de direction et du Secrétaire général de la COI, de contribuer à accélérer la mise en oeuvre de l'ensemble des projets de cartographie océanique.

Le président du Comité de direction du BHI a déjà informé verbalement les Autorités du Gouvernement monégasque de ce détachement, et ces dernières lui ont recommandé d'en informer le directeur du Service des relations extérieures par écrit, ce qui sera fait immédiatement.

Cette lettre circulaire est adressée aux Etats membres de l'OHI pour information et commentaires, le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

Copie à : Dr. P. Bernal, Secrétaire général de la COI.